

Séance du 31 mai 2012

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 mai 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, MM. Gastambide, Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à M. Millet-Barbé ; Mme Darmendrail à M. Lacassagne ; Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suarès à M. Etcheto.

**EXCUSEE** : Mme Pibouleau-Blain.

**SECRETAIRE** : M. Jaussaud.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** - Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers - Année 2011.

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année, à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

En application de la réglementation susvisée, il vous est proposé de délibérer sur le bilan présenté ci-dessous :

## I – ACQUISITIONS

### A - IMMEUBLES

#### a) Développement de l'habitat

1 – Acquisition de l'immeuble sis 20 - quai Galuperie cadastré BZ 62 à la SCI Aguerria par exercice du droit de préemption délégué au maire par le conseil municipal.

- Décision du 24 janvier 2011.
- But : permettre la réalisation de logements sociaux (quatre T2 et deux T4), contribuant ainsi à l'objectif fixé par le PLH (plan local de l'habitat) approuvé par le conseil communautaire de l'Agglomération Côte Basque-Adour le 4 juin 2010.
- Prix : 340 000 €.

2 – Acquisition au Département des Pyrénées-Atlantiques d'une parcelle issue du domaine public routier avenue Capitaine Resplandy pour 48 m<sup>2</sup>.

- Délibération du 15 décembre 2011 (n° 41).
- But : permettre la réalisation d'une opération immobilière menée par la société Domofrance comprenant 52 % de logements sociaux.
- Prix : échange sans soulte – voir cession sous le thème développement de l'habitat, transaction n° 4.

Total des acquisitions « développement de l'habitat » : 340 000 €.

#### b) Rénovation du centre urbain

Néant.

#### c) Activités économiques

Néant.

#### d) Voirie

1 - Acquisition à Madame Picau des parcelles issues de la parcelle AM 592, sise chemin de Madame, pour 528 m<sup>2</sup> à titre onéreux et 177 m<sup>2</sup> à titre gratuit.

- Délibération du 31 mars 2011 (n° 39).
- But : permettre la réalisation d'une voie nouvelle à double sens ainsi que le passage de réseaux suite à l'implantation de constructions au sud de la rue d'Arrousets.
- Prix : 52 800 €.

2 – Acquisition à l'indivision Labat-Montauzer de la parcelle CL 354, sise chemin de Campagne, pour 43 m<sup>2</sup>.

- Délibération du 31 mars 2011 (n° 40).
- But : réaménagement de l'emprise du chemin de Campagne dans le cadre du projet immobilier du Prissé.
- Prix : 6,45 €.

- 3 – Acquisition à la SCI Hiriburu de la parcelle CL 18, sise chemin de Campagne, pour 2 m<sup>2</sup>.
- Délibération du 31 mars 2011 (n° 40).
  - But : réaménagement de l'emprise du chemin de Campagne dans le cadre du projet immobilier du Prissé.
  - Prix : 0,30 €.
- 4 - Acquisition à la société Autoroutes du Sud de la France de la parcelle AK 375 sise rue Joseph Latxague.
- Délibération du 26 mai 2011 (n° 50).
  - But : permettre l'aménagement d'un parking public de stationnement nécessité par les différentes opérations immobilières réalisées sur le secteur.
  - Prix : 3 600 €.
- 5 - Acquisition à l'association syndicale du lotissement Errekartia des parcelles CP 745 (1 038 m<sup>2</sup>) et CP 747 (1 348 m<sup>2</sup>) sises chemin de Lestanquet.
- Délibération du 26 mai 2011 (n° 51).
  - But : intégrer les espaces concernés dans le domaine public communal et en assurer leur entretien.
  - Prix : 5 400 €.
- 6 – Acquisition à l'association syndicale libre du lotissement Mirasol, de la parcelle AZ 137 sise rue des Lilas (1 717 m<sup>2</sup>) et des parcelles AZ 136 (1 098 m<sup>2</sup>) et AE 265 (3 175 m<sup>2</sup>) sises rue des Mimosas.
- Délibération du 21 juillet 2011 (n° 37).
  - But : intégrer les espaces concernés dans le domaine public communal et en assurer leur entretien.
  - Prix : gratuit.
- 7 – Acquisition à l'association syndicale libre du lotissement Mirasol, des parcelles AE 261 (6 615 m<sup>2</sup>), AE 262 (142 m<sup>2</sup>), AE 263 (341 m<sup>2</sup>), AE 264 (640 m<sup>2</sup>) et AZ 134 ( 57 m<sup>2</sup>), soit une superficie globale de 7 795 m<sup>2</sup>.
- Délibération du 21 juillet 2011 (n° 37).
  - But : permettre la mise en place d'un dispositif de rétention et d'amélioration d'écoulement des eaux pluviales sur ce secteur du lotissement présentant des problèmes récurrents d'inondation.
  - Prix : gratuit.
- 8 – Acquisition à l'Etat par transfert de propriété des parcelles sises rive droite Adour : BK 19 (9 m<sup>2</sup>), BK 53 (1 864 m<sup>2</sup>), BK 54 (3 349 m<sup>2</sup>), BK 55 (3 640 m<sup>2</sup>), BK 56 (1 905 m<sup>2</sup>), BL 60 (1 932 m<sup>2</sup>) BL 61 (56 m<sup>2</sup>) BL 65 (2 883 m<sup>2</sup>), BL 67 (4 787 m<sup>2</sup>), BL 69 (169 m<sup>2</sup>), BL 71 (10 m<sup>2</sup>), BL 73 (239 m<sup>2</sup>), BL 75 (368 m<sup>2</sup>), BL 77 (1 519 m<sup>2</sup>), BL 79 (60 m<sup>2</sup>), BL 81 (4 848 m<sup>2</sup>), BL 86 (3 746 m<sup>2</sup>), BL 87 (2 173 m<sup>2</sup>).
- Délibération du 21 juillet 2011 (n° 38).
  - But : intégration dans le domaine public communal permettant la maîtrise foncière de ces espaces.
  - Prix : gratuit.
- 9 – Acquisition à la société CFA Atlantique de la parcelle CE 200 (86 m<sup>2</sup>), sise avenue du Capitaine Resplandy.
- Délibération du 21 juillet 2011 (n° 39).

- But : réaliser un élargissement du trottoir aux 35 et 35 bis avenue Capitaine Resplandy.
- Prix : gratuit.

10 – Acquisition au syndicat des copropriétaires de la résidence « Perspectives Marines » des parcelles BM 251 (103 m<sup>2</sup>), BM 252 (6 m<sup>2</sup>), BM 253 (193 m<sup>2</sup>) et BM 254 (140 m<sup>2</sup>), sises rue des Champs et allées Marines, soit une superficie totale de 442 m<sup>2</sup>.

- Délibération du 21 juillet 2011 (n° 40).
- But : élargir les allées Marines et créer une voirie sur l'emplacement réservé.
- Prix : 70 000 €.

11 – Acquisition (dans le cadre d'un échange) aux consorts Vadelorge de la parcelle AM 611 (21 m<sup>2</sup>), sise allée de Harriet et dépendant du lotissement Bayonne Adour.

- Délibération du 21 juillet 2011 (n° 41).
- But : régularisation foncière de la voirie publique.
- Prix : 2 310 € - voir cession sous le thème divers, transaction n°1.

12 – Acquisition suivant une procédure de transfert d'office dans le domaine public communal des parcelles suivantes dépendant des rues de la Redoute, de Hillans, du Grand Limpou et du chemin de Chala : CY 138 pour 170 m<sup>2</sup>, CY 140 pour 80 m<sup>2</sup>, CY 144 pour 30 m<sup>2</sup>, CH 183p pour 144 m<sup>2</sup>, CH 23p pour 80 m<sup>2</sup>, CH 22 pour 86 m<sup>2</sup>, CH 26p pour 5 m<sup>2</sup>, CH 24 pour 74 m<sup>2</sup>, CH 20 pour 100 m<sup>2</sup>, CH 21 pour 90 m<sup>2</sup>, CH 16 pour 80 m<sup>2</sup>, CH 17 pour 125 m<sup>2</sup>, CH 15 pour 75 m<sup>2</sup>, CH 14 pour 75 m<sup>2</sup>, CH 13 pour 160 m<sup>2</sup>, CH 9 pour 39 m<sup>2</sup>, CH 8 pour 39 m<sup>2</sup>, CH 10 pour 216 m<sup>2</sup>, CH 6 pour 54 m<sup>2</sup>, CH 35 pour 97 m<sup>2</sup>, CH 34 pour 307 m<sup>2</sup>, CH 38 pour 270 m<sup>2</sup>, CH 64 pour 440 m<sup>2</sup>, CH 96 pour 372 m<sup>2</sup>, CH 93 pour 109 m<sup>2</sup>, CH 67 pour 100 m<sup>2</sup>, CH 68 pour 110 m<sup>2</sup>, CH 92 pour 109 m<sup>2</sup>, CH 89 pour 110 m<sup>2</sup>, CH 71 pour 100 m<sup>2</sup>, CH 72 pour 100 m<sup>2</sup>, CH 88 pour 111 m<sup>2</sup>, CH 85 pour 112 m<sup>2</sup>, CH 75 pour 100 m<sup>2</sup>, CH 76 pour 100 m<sup>2</sup>, CH 84 pour 100 m<sup>2</sup>, CH 81 pour 60 m<sup>2</sup>, CH 80 pour 162 m<sup>2</sup>, CH 108 pour 70 m<sup>2</sup>, CH 109 pour 205 m<sup>2</sup>, CH 79 pour 112 m<sup>2</sup>, CH 42 pour 87 m<sup>2</sup>, CH 43 pour 80 m<sup>2</sup>, CH 44p pour 6 m<sup>2</sup>, CH 46 pour 101 m<sup>2</sup>, CH 45p pour 5 m<sup>2</sup>, CH 47 pour 101 m<sup>2</sup>, CH 50 pour 119 m<sup>2</sup>, CH 238p pour 9 m<sup>2</sup>, CH 59 pour 241 m<sup>2</sup>, CH 60 pour 140 m<sup>2</sup>, CH 63p pour 116 m<sup>2</sup>, CH 51p pour 10 m<sup>2</sup>, CH 229 pour 282 m<sup>2</sup>, CY 82p pour 203 m<sup>2</sup>, CY 66p pour 136 m<sup>2</sup>, CY 194p pour 18 m<sup>2</sup>, CY 197p pour 18 m<sup>2</sup>, CY 134 pour 718 m<sup>2</sup>, CY 135p pour 125 m<sup>2</sup>, CY 132 pour 18 m<sup>2</sup>, CY 131 pour 147 m<sup>2</sup>, CY 133 pour 302 m<sup>2</sup>, CY 130 pour 2 m<sup>2</sup>, CH 190 pour 80 m<sup>2</sup>, CY 139 pour 16 m<sup>2</sup>, CY 146 pour 140 m<sup>2</sup>, CY 145 pour 30 m<sup>2</sup>, CY 151 pour 93 m<sup>2</sup>, CY 154 pour 170 m<sup>2</sup>, CY 155p pour 8 m<sup>2</sup>, CY 165p pour 24 m<sup>2</sup>, CY 164 pour 19 m<sup>2</sup>, CY 166 pour 104 m<sup>2</sup>, CH 204 pour 50 m<sup>2</sup>, CH 203 pour 20 m<sup>2</sup>, CH 205 pour 30 m<sup>2</sup>, CH 209 pour 177 m<sup>2</sup>, CH 112 pour 455 m<sup>2</sup>, CH 117 pour 140 m<sup>2</sup>, CH 7 pour 17 m<sup>2</sup>, CH 244p pour 7 m<sup>2</sup>, CH 210p pour 11 m<sup>2</sup>, CH 207p pour 8 m<sup>2</sup>, CH 208p pour 2 m<sup>2</sup>, CH 114 pour 131 m<sup>2</sup>, CH 124 pour 118 m<sup>2</sup>, CH 115 pour 94 m<sup>2</sup>, CH 123 pour 108 m<sup>2</sup>, CH 245 pour 28 m<sup>2</sup>, CH 119 pour 112 m<sup>2</sup>, CH 241p pour 4 m<sup>2</sup>, CH 240p pour 109 m<sup>2</sup>, CH 246 pour 98 m<sup>2</sup>, CH 232p pour 11 m<sup>2</sup>, CH 233p pour 1 m<sup>2</sup>.

- Délibération du 21 juillet 2011 (n° 42).
- But : transférer dans le domaine public routier communal des voies entretenues de fait par la commune.
- Prix : gratuit

13 – Acquisition à l'Agglomération Côte Basque-Adour des parcelles BN 352, BN 363, BN 369, CT 292, CT 303, CT 304, CT 306, et CT 312 composant les équipements de voirie des lotissements communautaires Donzacq I et II, pour une surface globale de 28 360 m<sup>2</sup>.

- Délibération du 20 octobre 2011 (n° 18).
- But : intégrer lesdits équipements dans le domaine public communal pour entretien.
- Prix : euro symbolique.

14 – Acquisition à la société Bouygues Immobilier de la parcelle AM 600 (3 m<sup>2</sup>), sise rue d'Arrousets.

- Délibération du 15 décembre 2011 (n° 42).
- But : procéder à l'élargissement de la rue d'Arrousets.
- Prix : gratuit.

Total des acquisitions «voirie» : 134 116,75 €.

#### e) Service public

1 – Acquisition à la société Bouygues Immobilier, sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), du volume destiné au parc de stationnement public de 252 places automobiles et 70 places deux roues.

- Délibération du 26 mai 2011 (n° 48).
- But : création d'un parc public de stationnement au quartier Saint-Esprit.
- Prix : 5 418 000 HT (prix conforme à l'offre remise par le groupement concerné à l'issue de la procédure de consultation).

2 – Acquisition à la Safer des parcelles B 2233, B 2235 et B 2236, situées sur la commune de Cambo-les-Bains pour une surface totale de 24 739 m<sup>2</sup>.

- Délibérations des 26 mai 2011 (n° 56) et 15 décembre 2011 (n° 43).
- But : instaurer un périmètre de protection des captages de sources de la vallée Petchoénia.
- Prix : 3 413 €.

Total des acquisitions « service public » : 5 421 413 €

#### f) Divers

Néant.

Total des acquisitions d'immeubles : 5 895 529,75 €.

### B - DROITS REELS IMMOBILIERS

#### a) Développement de l'habitat

Néant.

#### b) Rénovation du centre urbain

Néant.

### c) Activités économiques

Néant.

### d) Voirie

Néant.

### e) Service public

Néant.

### f) Divers

Néant.

Total des acquisitions de droits réels immobiliers : 0 €.

TOTAL DES ACQUISITIONS « IMMEUBLES » ET « DROITS REELS IMMOBILIERS » :  
5 895 529,75 €.

## II – CESSIONS

### A -IMMEUBLES

#### a) Développement de l'habitat

- 1 – Cession à la SA HLM Domofrance, de l'immeuble sis 20 quai Galuperie cadastré BZ 62.
  - Délibération du 10 février 2011 (n° 30).
  - But : permettre la réalisation de logements sociaux, contribuant ainsi à l'objectif fixé par le PLH (plan local de l'habitat) approuvé par le conseil communautaire de l'Agglomération Côte Basque-Adour le 4 juin 2010.
  - Prix : 340 000 €.
- 2 - Cession à la SCI Ilot Belfort des lots 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de l'immeuble en copropriété cadastrée BH 315 et des parcelles BH 316, 317, 318, 319 et 369, sis îlot Belfort.
  - Délibération du 26 mai 2011 (n° 48).
  - But : réalisation par la SCI Ilot Belfort d'une opération immobilière de 64 logements et d'un parc de stationnement de 252 places.
  - Prix : 1 129 000 €.
- 3 – Cession à la SA HLM Domofrance de la parcelle CE 24 (pour 446 m<sup>2</sup>), sise avenue du Capitaine Resplandy.
  - Délibération du 15 décembre 2011 (n° 41).
  - But : permettre la réalisation d'une opération immobilière de 36 logements.
  - Prix : 150 000 €.

- 4 – Cession au Département des Pyrénées-Atlantiques de la parcelle CE 24 p (pour 48 m<sup>2</sup>), sise avenue Capitaine Resplandy.
- Délibération du 15 décembre 2011 (n° 41).
  - But : permettre la réalisation d'une opération immobilière de 36 logements.
  - Prix : échange sans soule - voir acquisition sous le thème développement de l'habitat, transaction n° 2.

Total des cessions « développement de l'habitat » : 1 619 000 €.

#### b) Rénovation du centre urbain

Néant.

#### c) Activités économiques

Néant.

#### d) Voirie

- 1 – Cession aux consorts Vadelorge (dans le cadre d'un échange) de la parcelle AM 608 (32 m<sup>2</sup>), sise allée de Harriet.
- Délibération du 21 juillet 2011 (n° 41).
  - But : régularisation foncière de la propriété des consorts Vadelorge.
  - Prix : 4,80 € (voir acquisition sous le thème voirie, transaction n° 11).

Total des cessions « voirie » : 4,80 €.

#### e) Service public

- 1 – Cession au syndicat mixte Bil Ta Garbi de la parcelle AK 756 de 2 619 m<sup>2</sup> correspondant à l'emprise de l'allée de Batz, postérieurement à son déclassement du domaine public communal.
- Délibération du 31 mars 2011 (n° 38).
  - But : permettre l'aménagement d'un pôle de tri et de valorisation des déchets ménagers déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 13 août 2010.
  - Prix : 392,85 €.

Total des cessions « service public » : 392,85 €.

#### f) Divers

- 1 – Cession à Monsieur Max-Starkman de l'immeuble sis 10 impasse du Coût à Anglet (succession Howard-Johnston), parcelle BM 146 (1 017 m<sup>2</sup>).
- Délibération du 20 octobre 2011 (n° 19).
  - But : valoriser les fruits du legs en cédant l'immeuble légué.
  - Prix : 700 000 € nets vendeur.
- 2 - Cession par adjudication à Monsieur Plattier de la parcelle AT 138 (1 210 m<sup>2</sup>), sise avenue Henri de Navarre et constitutive du lot numéro 3 du lotissement du Petit Basque.
- Délibération du 21 juillet 2011 (n° 36).
  - But : céder un bien dont la collectivité n'a plus d'utilité publique.
  - Prix : 109 500 €.

Total des cessions « divers » : 809 500 €

Total des cessions d'immeubles : 2 428 897,65 €

## B - DROITS REELS IMMOBILIERS

### a) Développement de l'habitat

1 - Bail à réhabilitation d'une durée de 35 ans au profit du PACT-HD Pays Basque, de la parcelle cadastrée BC 121 sise 1 allée André Feuillerat (logements de fonction désaffectés de l'école maternelle de la Citadelle).

- Délibération du 10 février 2011 (n° 20).
- But : permettre au PACT-HD Pays Basque de réhabiliter l'immeuble et de proposer des locations conventionnées pour 4 logements de type T3.
- Prix : euro symbolique.

2 – Servitude de passage dans le cadre du bail à réhabilitation accordé au PACT HD Pays Basque des logements de fonction désaffectés de l'école maternelle de la Citadelle.

- Délibération du 26 mai 2011 (n° 52).
- But : permettre la desserte des logements réhabilités.
- Prix : gratuit.

3 – Bail à réhabilitation d'une durée de 35 ans au profit du PACT-HD Pays Basque de la parcelle cadastrée AR 31 (logements de fonction désaffectés du groupe scolaire Jean Cavaillès).

- Délibération du 15 décembre 2011 (n° 39).
- But : permettre au PACT-HD Pays Basque de réhabiliter l'immeuble et de proposer des locations conventionnées pour 4 logements de type T3.
- Prix : euro symbolique.

Total des cessions « développement de l'habitat » : 0 €.

### b) Rénovation du centre urbain

Néant.

### c) Activités économiques

Néant.

### d) Voirie

Néant.

### e) Service public

Néant.



f) Divers

Néant.

Total des cessions de droits réels immobiliers : 0 €.

TOTAL DES CESSIONS « IMMEUBLES » ET « DROITS REELS IMMOBILIERS » :  
2 428 897,65 €.

Adopté à la majorité.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Aguerre ne participe pas au vote.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.